Transition & Justice

Sous la direction scientifique de
Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA,
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS

Annuaire de Justice transitionnelle 2020

Institut Francophone
pour la Justice et la Démocratie

Annuaire
de Justice transitionnelle
2020

© Collection « Transition & Justice »
éditée par l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie
Directeurs scientifiques : Jean-Pierre MASSIAS et Xavier PHILIPPE
Diffusion : L.G.D.J - lextenso éditions

Illustration de couverture :
Javi, *Verdad, Justicia y Reparación para los represaliados por el franquismo,*
Granada, España, 2009 (© flickr.com)

ISSN 2269-7160
ISBN 978-2-37032-314-9
Dépôt légal : troisième trimestre 2021

Sous la direction scientifique de
Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA,
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS

Annuaire de Justice transitionnelle 2020

2 0 2 1

Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie

PARTIE 2

VARIA

La participation politique des femmes en temps de transition : l'exemple des élections municipales en Tunisie

Zouheir BEN JANNET[1]

Sommaire

I. Transition démocratique et participation des femmes à la vie publique
- *A. Parcours de transition et crise socioéconomique*
- *B. Présentes dans les événements, absentes dans les institutions : le paradoxe de la participation des femmes à la vie politique*

II. Course électorale et profils des candidates
- *A. La femme exceptionnelle*
- *B. La femme populaire*
- *C. La femme experte*
- *D. La femme militante*

Conclusion

Références bibliographiques

Les élections municipales organisées en Tunisie au mois de mai 2018, après avoir été reportées à deux reprises, représentaient un intérêt très particulier pour la majorité des acteurs politiques parce qu'elles constituaient une étape indispensable pour démocratiser la vie publique locale et

1 Maître de conférences en sociologie. Laboratoire ECUMUS (État, Culture et Mutations des Sociétés). Université de Sfax. Tunisie.

instaurer ce qu'on pouvait qualifier de « *démocratie de proximité* »[2]. Cette importance réside également dans le fait que cette expérience politique et citoyenne constitue aux yeux de larges catégories de Tunisiens une première étape dans le processus de mise en application de la Constitution de 2014. Celle-ci accorde au pouvoir local et aux principes de décentralisation et de la libre administration des affaires collectives locales une place cruciale consacrée par le chapitre 7 de cette Constitution[3]. L'importance de ce scrutin était également ressentie à travers l'investissement intense consenti par les principaux partis politiques et par les grandes campagnes électorales qu'ils ont organisées partout en Tunisie, afin d'être représentés dans le maximum de conseils municipaux.

Ces élections ont en fait servi de baromètre politique permettant de mesurer le poids de chacun des principaux partis politiques trois ans après la coalition entre Nida Tounes[4] représentant le courant moderniste bourguibien et le Mouvement Ennahdha[5] représentant le courant islamiste conservateur – à la tête du pouvoir. Les résultats du scrutin ont, en effet, révélé un mécontentement général poussant les électeurs tunisiens, d'une part, à s'abstenir, enregistrant un taux global de participation ne dépassant pas les 35.6 % et, d'autre part, à changer la cartographie politique en favorisant les listes indépendantes. Ces dernières ont eu la confiance de 32,9 % des votes et se sont placées bien avant les listes des partis au pouvoir (30.4 % pour le Mouvement Islamique Ennahdha et 22.7 % pour le parti du Président Essebsi[6], Nida Tounes).Toujours en matière de résultats, il est à souligner que ces élections ont été marquées par l'entrée massive des jeunes et des femmes aux conseils municipaux. En effet, 37 % des membres élus sont âgés de moins de 35 ans et 26 % sont âgés entre 36 et 45 ans, alors que la représentativité féminine dans ces conseils a atteint 43 % des membres pour la première fois depuis 2011[7], témoignant ainsi d'une certaine démocratisation de l'espace politique, suite à l'adoption d'une loi électorale qui exige la parité verticale et horizontale entre les hommes et les femmes[8].

2 Marie-Hélène BACQUÉ et Yves SINTOMER, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*. année 2001, nº 90, p. 148-155.

3 L'article 132 de la Constitution mentionne que « *les collectivités locales sont dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière. Elles gèrent les intérêts locaux conformément au principe de la libre administration* ».

4 Équivalent arabe d'« Appel de Tunisie ».

5 Équivalent arabe de « Renaissance ».

6 Béji Kaied Essebsi, fondateur du parti politique « Nida Tounes », a été élu Président de la République en 2014 et est décédé le 25 juillet 2019 cinq mois avant la fin de son mandat.

7 Les chiffres présentés sont issus des statistiques officielles publiées par l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) dans des rapports officiels consultables sur son site : www.isie.tn.

8 La loi électorale a exigé pour ce scrutin des listes équitables entre femmes et hommes, y compris pour les têtes de liste de chaque parti ou coalition. Cette loi oblige également les listes candidates d'inclure des jeunes de moins de 35 ans : « *les candidatures pour le mandat de membre des conseils municipaux et régionaux sont présentées sur la base du principe de parité entre femmes et hommes et de la règle de l'alternance entre eux sur la liste. Chaque liste candidate doit inclure, parmi les trois premiers, une candidate ou un candidat âgé de trente-cinq ans au plus le jour de la présentation de la*

Toutefois, et bien que l'effet de cette loi ne soit pas à démontrer tant que les chiffres le prouvent d'une manière ou d'une autre, il nous paraît que ces derniers demeurent insuffisants pour pouvoir analyser la réalité des choses en profondeur. Il serait indispensable à notre avis de concevoir cette réalité dans sa complexité et sa diversité et de mettre en exergue les aspects locaux, contextuels et individuels permettant à certaines femmes ce succès. Ceci rendra possible par ailleurs la distinction des différentes phases du processus électoral et d'identifier ainsi les divers aspects de cette expérience que les femmes auraient à conduire tout le long de ce parcours et de rendre également compte de ce qui est spécifique dans cette expérience d'activisme politique local. Seule une approche micro-sociologique et qualitative serait, à notre avis, à même d'analyser l'expérience des femmes dans les conseils élus comme étant l'aboutissement d'une épreuve d'engagement politique et d'une lutte continue contre plusieurs types d'obstacles qui entravent encore leur participation à la vie publique d'une manière générale.

L'objectif de ce travail est alors d'analyser l'expérience de cinq femmes candidates aux élections municipales et de repérer les modes d'engagement mobilisés dans ce processus de participation. La focalisation sur les profils individuels de ces femmes servira ici à rendre compte de la diversité de ces expériences d'une part et à dévoiler les manières selon lesquelles ces femmes conçoivent leur candidature quatre mois après la tenue des élections d'autre part. Quelques éléments de contexte seront énoncés au début de ce travail dans l'objectif de situer l'expérience féminine en question dans le monde social qui l'englobe et d'offrir aux lecteurs des possibilités d'extrapolation en rapport avec les principaux déterminants macro-sociologiques ayant traits à cette ère de l'après-2011.

I. Transition démocratique et participation des femmes à la vie publique

La participation des femmes à la vie publique ne dépend pas uniquement de leur volonté d'accéder aux champs de pouvoir d'une manière générale nécessitant, entre autres, une socialisation politique précoce et un entraînement progressif depuis l'enfance[9], mais dépend aussi du contexte socio-politique et des opportunités qui leur sont offertes. Néanmoins, vu les spécificités du contexte tunisien, il serait opportun à notre avis de prendre en considération, outre l'aspect formel de l'espace public offrant des opportunités institutionnelles pour participer à la vie publique telles que les élections, les aspects informels, spontanés et conjoncturels

demande de candidature. Chaque liste candidate doit inclure dans le reste de la liste respectivement parmi tous les six candidats, une candidate ou un candidat âgé de trente-cinq ans au plus » (art. 49).

9 Anne MUXEL, « Socialisation et lien politique », *in* Thierry BLÖSS (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 27-43.

liés plutôt aux événements marquants de cette période post-révolutionnaire. Qu'en est-il alors du contexte de transition démocratique en Tunisie ?

A. Parcours de transition et crise socioéconomique

Baptisée, dans le discours politique courant, période de transition démocratique, l'intervalle 2011-2018 fut un moment de très grande importance dans l'histoire contemporaine de la Tunisie. Au cours de cette période, les Tunisiens ont vécu la chute du régime dictatorial de Ben Ali en janvier 2011 et leur pays a connu des changements politiques successifs et assez profonds[10]. Cette période a débuté par l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante en 2011 et le lancement d'un débat public autour des questions de l'identité, des libertés individuelles et collectives, des droits humains, *etc.*, un débat qui a duré trois ans avant la promulgation de la nouvelle Constitution en janvier 2014 et l'organisation, quelques mois plus tard, des premières élections législatives et présidentielles libres, indépendantes et transparentes rendant possible la constitution d'institutions législatives et exécutives démocratiques. Cette période a été marquée également par l'organisation des premières élections municipales en 2018 après avoir généralisé le régime communal sur l'ensemble du territoire national.

Plusieurs autres aspects ont aussi marqué cette période dont surtout l'instabilité politique et la fragilité institutionnelle expliquant la succession de sept gouvernements en sept ans[11], les difficultés socio-économiques aggravant les taux de chômage et de pauvreté qui ont atteint respectivement les niveaux de 15.2 % et 15.4 % ces dernières années[12], la violence politique et le terrorisme aveugle qui

10 Nous soulignons ici que, bien que nous adoptions dans ce travail la définition de Mohamed Nachi du concept de « *Transition démocratique* », désignant globalement « *le processus politique qui permet un passage progressif d'un régime autoritaire à une démocratie* », nous serions plutôt partisan d'une position nuancée. Car, nous considérons que ce processus n'avait pas atteint sa fin le jour de « *l'élection libre d'une Assemblée Législative et l'accession au pouvoir d'un gouvernement représentatif* », sa délimitation historique risque à notre avis de le vider de ses contenus sociaux et culturels. L'instauration d'une véritable démocratie de proximité est ainsi une condition indispensable pour annoncer la fin de l'ancien régime autoritaire et le passage à un régime démocratique. Voir : Mohamed NACHI, « Les trois légitimités de la transition démocratique en Tunisie (2011-2014) : l'invention de compromis politiques », *in* Mohamed Ali BEN ZINA et Aissa KADRI, *Un État en transition, une société en mouvement, La Tunisie 2011-2014*, Tunis, Arabesques Éditions, 2018, p. 35.

11 Les chefs de gouvernement qui se sont succédé, entre 2011 et 2018, sont Mohamed Gannouchi, Beji Caïd Sebsi, Hammadi Jbeli, Ai Laarayadh, Mehdi Jomaa, Habib Essid et Youcef Chahed.

12 Ces taux varient selon les régions et les milieux. Selon les estimations de l'Institut national de la statistique, le taux de pauvreté est de 15,2 % pour l'ensemble du pays mais atteint 26 % dans les milieux ruraux. Le taux de chômage national est estimé à 15.4 % en 2018 et dépasse dans certaines régions de l'intérieur, telles que Siliana, Gafsa, et Kairouan 20 % selon les résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, de l'année 2015. Chez les femmes, le taux de chômage est estimé à 22.5 % pour l'ensemble du pays et à 35 % dans les gouvernorats de Gabes, Gafsa, Kasserine, Jendouba, Kébili et Tataouine (Institut national de la statistique, *Rapport national genre*, Tunis, 2015).

ont clairement déstabilisé la scène politique et sociale à maintes reprises et pour des périodes plus ou moins longues[13]. Ces derniers paramètres témoignent d'une crise qui s'est aggravée d'une année à l'autre plutôt que de mutations accompagnant ce que les politiciens ont qualifié de « *processus d'instauration de la démocratie* » ou de « *transition démocratique* » en Tunisie. C'est en fait, dans le cadre de cette crise, que plusieurs mouvements et/ou campagnes de protestation ont été organisés dans les différentes régions du pays ; des mouvements guidés parfois par des revendications sociales liées à l'augmentation du taux de chômage, la dégradation de l'infrastructure, la hausse des prix, *etc.*, mais parfois orientés par des slogans politiques et des quêtes d'émancipation en rapport avec la montée des inégalités, l'atteinte aux libertés, la violation des droits, *etc.*

Les difficultés handicapant le processus de transition démocratique enregistrées au niveau national sont également observables au niveau local. Les problèmes socio-économiques ainsi que la violence politique et le terrorisme ont clairement affecté le climat de participation citoyenne à l'échelle locale encore traversé par tout type de protestation et ont rendu plus difficile la participation à la vie politique. Ce contexte de crise et/ou de transition s'avère d'un effet plus prononcé sur la participation des femmes et leur engagement dans la vie publique d'une manière générale.

B. Présentes dans les événements, absentes dans les institutions : le paradoxe de la participation des femmes à la vie politique

Dans le contexte de la révolution aussi bien que dans celui de la transition démocratique, la participation des femmes aux différents aspects de la vie publique n'a pas été sans défis. Le premier de ces défis était surtout de pouvoir lutter contre une discrimination justifiée par un pseudo-conflit identitaire ayant réussi à détourner l'opinion publique loin des vrais enjeux de la révolution. Le deuxième était de pouvoir combattre une opinion publique manipulée par un discours politique populiste faisant de la défense des droits politiques des femmes un luxe qui aurait dû être, à leurs dires, reporté. Le troisième défi résidait, quant à lui, dans la dominance d'une culture politique patriarcale rendant très difficile l'accès des femmes aux postes de décision dans les différentes instances politiques[14]. Les résultats de ces différents défis se voient clairement

13 Rappelons à ce propos des assassinats politiques qui ont eu lieu entre 2012 et 2013 dont les plus connus sont celui de Chokri Belaid le 6 février 2013 et Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013 et des attentats terroristes qui ont fait des dizaines de victimes depuis 2011.

14 Dans un rapport publié par le PNUD en 2013, il a été souligné que 28 % des Tunisiens sont hostiles à la participation des femmes à la vie politique. 24 % de ces derniers déclarent être contre la liberté des femmes, et que la place des femmes est au foyer, 20 % estiment que les femmes ne disposent pas des aptitudes/qualités nécessaires à la vie politique. 17 % pensent que les femmes n'ont pas la compétence nécessaire pour participer à la vie politique, 16 % déclarent

dans les chiffres relatifs à leur participation à la vie politique d'une manière générale montrant ainsi que les principes d'égalité et d'équité adoptés au niveau de la nouvelle Constitution[15] aussi bien que sans les mesures de promotion adoptées dans plusieurs textes juridiques parus ces dernières années[16] n'ont pas pu changer radicalement la donne de participation des femmes à la vie politique. Les chiffres montrent ainsi que, dans les sept gouvernements qui se sont succédé entre 2011 et 2018 en Tunisie, seules trois fois le taux de représentativité féminine a dépassé les 10 %. Seul le premier gouvernement de Habib Esid[17], qui n'a duré que 11 mois, a connu une présence féminine de l'ordre de 19,5 % pour ensuite baisser avec le premier remaniement du même gouvernement et se situer à un niveau ne dépassant pas 6.5 %. Les taux d'adhésion des femmes aux partis politiques et aux organisations de la société civile sont encore très faibles et justifient en quelque sorte le faible taux de participation aux élections. À ce titre, il est à noter que les chiffres montrent que la moitié des femmes (50 %) s'est absentée lors des différents Rendez-vous électoraux. Le nombre de sièges occupés par les femmes dans l'Assemblée Nationale Constituante et le Parlement est respectivement 27 % et 30 % alors que le taux des femmes occupant les têtes des listes électorales était de l'ordre de 7 % et de 11 %.

Contrairement à ce que pourraient laisser entendre ces chiffres, l'engagement des femmes dans le processus de la révolution tunisienne n'est pas à discuter même si leur engagement institutionnel paraît encore en deçà des attentes. L'activisme des femmes tunisiennes dans la vie politique d'une manière générale se voit encore spontané et peu organisé et renvoie, à notre avis, aux différents types d'obstacles qui handicapent jusqu'à nos jours leur participation à la vie publique d'une manière générale[18]. C'est dans ce sens qu'on pourrait comprendre pourquoi

que la participation à la vie politique ne fait pas partie des attributs des femmes et 13 % trouvent que la politique est faite exclusivement pour les hommes. Pour plus de détail voir : Programme des Nations Unies pour le Dévelopement, *Sondage sur la perception des Tunisiens de la participation des femmes à la vie politique en Tunisie*, rpport d'analyse, décembre 2013.

15 Dans l'article 21 de la Constitution tunisienne il est mentionné que « *les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination. L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne.* »

16 Nous citons à titre d'exemple la levée de toutes les réserves de la Tunisie sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) le 6 août 2011, l'adoption du principe de parité dans les élections constituantes de 2011 et législatives de 2014 et municipales de 2018. Les lois électorales ont institué la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats masculins et féminins dans les listes électorales.

17 Ce gouvernement a été constitué à l'issue des élections législatives et présidentielles de 2014. Il a duré du 6 février 2015 jusqu'au 15 janvier 2016. Parmi ses 41 membres, huit femmes ont été nommées dans ce gouvernement : 3 ministres (Latifa Lakhdar pour la culture, Samira Marai pour la femme et la famille, Salma Elloumi pour le tourisme) et 5 secrétaires d'État.

18 Dans un ouvrage rédigé en arabe intitulé *Femme et participation politique : l'expérience des partis politiques, des syndicats et des organisations professionnelles*, Hafidha Chkir et Mohamed Chafik Sarsar ont montré que l'expérience de la femme dans ces différentes structures, tout type compris, se heurte encore à plusieurs types d'handicaps dont certains sont d'ordre culturel et d'autres sont d'ordre social. Les partis politiques, aussi bien l'UGTT que l'Union des Agriculteurs, sont

les femmes qui ont réussi à marquer les grands moments de cette période de transition à travers leur participation aux manifestations et leur adhésion massive aux mouvements sociaux ayant conduit à maintes reprises à des changements politiques radicaux[19], n'ont pas conduit à un changement radical au niveau du leadership politique qui reste jusqu'ici l'apanage des hommes. Qu'en est-il alors de leurs expériences dans la course électorale ?

II. Course électorale et profils des candidates

Dans un espace politique concurrentiel, la candidature aux élections est une étape obligatoire que chaque acteur politique voulant accéder au pouvoir devrait franchir[20]. Cette étape sert également de moyen pour redistribuer le volume de pouvoir d'une manière générale sur l'ensemble des acteurs individuels et collectifs, ce qui pousse ces derniers à livrer des batailles de tout genre à l'intérieur et à l'extérieur de leurs camps politiques, et à mobiliser des ressources différentes pour réussir leurs entreprises.

S'agissant des femmes, force est de rappeler que leur participation à la vie politique et leur candidature aux élections se heurtent à un double type d'obstacles. Certains sont d'ordre structurel, tels que la domination masculine inhérente à la culture traditionnelle, la difficile conciliation entre charges familiales et responsabilités politiques, l'ambiguïté des textes juridiques, *etc.* D'autres sont d'ordre subjectif et micro-sociologique comme le manque d'expérience et de compétences nécessaires à la participation, la dépendance économique, *etc.*[21] Ainsi, il s'avère que la candidature aux élections n'est pas un acte individuel facile à entreprendre par la candidate elle-même, mais plutôt un aboutissement de tout

les plus concernés par les mesures que ces deux chercheurs ont proposées pour promouvoir la présence de la femme dans ces structures. Les avocats, les juges, les journalistes, les universitaires, *etc.* sont également appelés à démocratiser leurs organismes professionnels pour un partage du pouvoir et des postes de décision plus équitable entre les hommes et les femmes. Voir pour plus de détails in : Hafida CHKIR et Mohamed Chafik SARSAR, *Femme et participation politique : l'expérience des partis politiques, des syndicats et des organisations professionnelles*, Tunis, Institut arabe des droits humains, 2014.

19 Nous rappelons ici des photos des femmes tunisiennes euphoriques le 14 janvier 2011, le jour du départ de l'ancien Président Ben Ali en Arabie Saoudite et, par ailleurs, leur adhésion massive aux différentes protestations qui ont eu lieu ultérieurement. Nous citons ainsi, à titre d'exemple, le *sit-in Errahil* (sit-in du départ) qui a été organisé à Tunis (Le Bardo) suite à l'assassinat du député Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013 pour dénoncer le laxisme du gouvernement de la Troïka et revendiquer sa démission. Les femmes tunisiennes ont participé massivement à cet événement, qui n'a pris fin qu'après le lancement du dialogue national, sous la férule du Quartet d'organisations nationales (UGTT, UTICA, LTDH, ONAT).

20 Hervé POURTOIS, « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », *Philosophiques*, 43(2), 2016, 411-439, https://doi.org/10.7202/1038213ar.

21 Voir : Zouheir BEN JANNET, *Femme et espace public, recueil d'une recherche-action*, Tunis, Samed Édition, 2016 (texte en arabe).

un processus de va-et-vient avec l'environnement dans lequel seront mobilisées des ressources individuelles et collectives qui diffèrent d'une candidate à une autre et qui font de chacune d'entre elles un profil singulier par rapport aux autres.

L'analyse des profils des femmes candidates aux élections municipales de 2018 sert essentiellement à rendre compte de cette diversité des expériences politiques individuelles et collectives. Ces profils sont des construits théoriques ou des types idéaux dans le sens de Max Weber, qui permettent de mettre en valeur, dans un souci de compréhension, la souplesse des contextes sociaux et ce, en cherchant à identifier des « *indicateurs qualitatifs* » à l'aide de « *catégories conceptualisantes* »[22]. Les profils identifiés par notre enquête qualitative réalisée à ce propos sont de quatre types à savoir l'exceptionnel, le populaire, l'expert et le militant[23]. Il importe à ce propos de souligner que ces profils sont construits sur la base d'analyses d'entretiens approfondis réalisés avec cinq femmes candidates aux élections municipales de 2018. Ces entretiens ont été réalisés en mois de septembre 2018, soit quatre mois après les élections.

A. La femme exceptionnelle

La première des batailles à mener par les femmes voulant accéder au champ du pouvoir à l'échelle locale est, selon les résultats de notre enquête élaborée dans le cadre de ce travail, celle conduite dans son environnement immédiat. Les entretiens montrent que les femmes candidates aux élections municipales sont des femmes qui ont réussi à combattre une culture traditionnelle et une domination masculine freinant leur ambition politique. La forte personnalité, l'autonomie économique, mais aussi l'équilibre familial sont des facteurs qui renforcent les chances des femmes dans la course à la candidature. Conjugués à l'aspect local des élections municipales, ces facteurs sont encore plus efficaces lorsque les femmes concernées réussissent à s'imposer sur la scène des événements politiques et sociaux. Une des leçons que nous avons retenues de l'expérience de « Amira »[24] une fille de 26 ans, fonctionnaire, qui a conduit avec succès un combat assez difficile dans sa coalition politique de gauche, le Front Populaire, pour se présenter à la tête de la liste :

---

22 Pierre PAILLÉ et Alex MUCCHIELLI, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 66.

23 Nous précisons également que les communes dont il est ici question sont Jbeniana et Hzag-Ellouza à Sfax, créées respectivement en 1957 et 2016, avec une population de 30 000 habitants pour la première et de 18 000 pour la seconde ; et Takelsa et Korbous à Nabeul, créés respectivement en 1982 et 1985 avec une population de 4 000 habitants pour la première et de 22 000 pour la deuxième.

24 À la demande des interviewées, nous utiliserons dans le texte des pseudonymes pour respecter les règles de l'anonymat.

> *Ce n'était pas facile pour moi de convaincre des hommes ayant plus de 40 ans d'expérience politique, des « vieux de la vieille », « qui ont confronté le régime de Bourguiba et de Ben Ali, de mon aptitude à ce genre de responsabilité politique et partisane et d'être en tête de liste. C'est parce qu'ils savaient d'avance que je n'étais pas une fille normale et que j'avais osé déjà combattre les Nahdhaoui*[25] *même dans la rue et sans peur ni peine…*

L'exceptionnel dans l'expérience de cette jeune femme ne se limite pas à son expérience politique riche et radicale, mais renvoie aussi à sa situation professionnelle et familiale si aisée par comparaison à celle de ses paires. Une jeune fille de 26 ans, diplômée de l'Université alors que plus de 50 % des filles de sa région n'y ont pas mis les pieds, déjà fonctionnaire alors que le taux de chômage des femmes diplômées est de plus de 48 % à l'échelle nationale, fiancée alors que l'âge du premier mariage dans son pays ne cesse de reculer pour les deux sexes et le taux de célibat atteint des niveaux assez élevés. Autant d'indicateurs, de précocité sociale et de réussite individuelle exceptionnelle, en sa faveur. C'est parce que le politique est aussi social au sens de Bourdieu[26] que ce profil de réussite paraît le plus recherché dans la scène politique locale. C'est également pour cette même raison que ces facteurs sont plus pesants lorsqu'ils opèrent au sein d'une culture conservatrice et n'attaquent pas directement l'ordre moral existant, même si les convictions s'y opposent. La femme en question en est déjà consciente :

> *Les partis au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique et les Frères Musulmans*[27]*, ne cessent de nous diaboliser depuis les manifestations contre la loi de finance 2018*[28]*, ils nous considèrent comme anarchistes et nous culpabilisent jour et nuit. Ils disent aux gens que nous sommes un groupe de gamins manipulés par une personne athée. Mais lorsque les gens me voient portant le Hijab, lorsqu'ils connaissent mon métier et lorsqu'ils réalisent que j'ai bien réussi mes études et que je suis déjà fonctionnaire au ministère de l'Éducation, lorsqu'ils connaîtront que je suis la nièce de…* [représentant local du parti Ennahdha]*, ils vont croire à ce que je vais leur dire.*

Toujours dans une perspective de construction de profil, entre singularité et représentativité, pour utiliser ici la classification de Martuccelli et De Singly[29], l'analyse sociologique ne pourrait choisir que la première avec tout ce qu'elle

---

25 Nahdhaouis : membres du parti islamique « Mouvement Ennahdha ».

26 Pierre BOURDIEU, « Le sociologue en question », *in Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980, p. 48.

27 Pour cette femme, le parti Nida Tounes n'est que l'ancien RCD, parti du Président Ben Ali, recyclé alors que le Mouvement Nahdha n'est qu'une instance locale de l'organisation mondiale « Les frères Musulmans ».

28 En janvier 2018, et suite à l'appel du Front Populaire, plusieurs manifestations ont été organisées dans de nombreuses régions du pays pour protester contre la hausse des prix résultant de la loi de finances de 2018, considérée comme loi d'austérité.

29 Danilo MARTUCCELLI et François DE SINGLY, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 111-117

pourrait désigner en termes d'individualité, de particularité et de travail sur soi. Ces trois dimensions ont été largement valorisées dans les propos de cette fille qui n'a cessé de mettre en avant ses qualités personnelles exceptionnelles et surtout sa grande capacité de défier les normes collectives selon lesquelles le champ politique est divisé entre Gauche et Droite, leaders chevronnés et jeunes, hommes et femmes, *etc.*

B. La femme populaire

Le deuxième profil de candidates aux élections municipales est bien celui qui renvoie à certaines femmes tunisiennes ayant pu s'introduire dans l'espace public par le biais d'actions humanitaires et par le sens de la solidarité. L'expérience dans la société civile vaut beaucoup à cet égard puisqu'elle permet une certaine visibilité pour les femmes activistes, mais nécessite également un certain degré d'engagement dans les affaires locales et les évènements quotidiens, y compris ceux qui n'ont rien à voir avec la politique. L'expérience d'Imen et de Rawia, jeunes filles âgées respectivement de 28 et 29 ans, diplômées de l'enseignement supérieur et célibataires, montre bien que le réseau relationnel, qui pourrait être constitué à travers les rencontres populaires organisées et/ou spontanées, est un capital de première importance que certaines femmes mobilisent dans la course électorale.

Classée en deuxième rang sur l'une des listes indépendantes candidates aux élections de 2018 de sa commune, Imen voit que sa popularité est l'un des principaux facteurs qui ont poussé plusieurs partis et groupes politiques, antagonistes qu'ils soient, à la solliciter afin de joindre leurs listes :

> *Ici*, dit-elle, *tout le monde me connaît. Je suis l'amie de tous : jeunes, vieux, hommes, femmes, me connaissent parfaitement parce qu'ils ont l'habitude de me voir soit dans les actions que notre association organise presque chaque semaine*[30]*, ou dans les cérémonies et les rencontres familiales et locales ; mariages, fiançailles, réunions publiques,* etc. *C'est peut-être pour cela que mon oncle X a pensé à moi lorsqu'il a décidé en concertation avec ses amis de constituer une liste et de se présenter aux élections. Il savait très bien, ainsi que ses amis, que tous leurs concurrents pourraient me solliciter pour la même mission et sont, en plus, sûrs que je n'avais de problème avec personne.*

Pour Rawia, qui se présente encore comme activiste de la société civile, l'expérience de candidature aux élections est plus compliquée et renvoie aux stratégies mobilisées par les partis politiques pour renforcer les chances des listes candidates aux élections, y compris l'intégration de personnes non partisanes mais visibles sur la scène publique locale. Ceci étant, plusieurs partis politiques dont les deux partis au pouvoir Ennahdha et Nida Tounes, ont renforcé leurs

30 Association qui agit dans le domaine de l'animation.

listes par des figures de la société civile. Rawia a intégré la liste du parti Nida Tounes dans ce même cadre :

> *C'était suite à la proposition de deux amis que je connaissais dans la société civile et qui ont adhéré à Nida Tounes juste avant les élections. J'ai accepté d'être 9ème sur la liste parce que je croyais que ce parti avait une machine électorale qui favoriserait sa liste sur celles des indépendants ou celles soutenues par la société civile. Il s'est avéré ensuite que ce parti a voulu profiter de ma popularité et des différentes actions associatives que j'ai organisées dans ma région et mes bonnes relations avec tout le monde…*

Pour les deux filles en question, bien que les expériences ne soient pas les mêmes, il s'avère qu'elles continuent à légitimer leur candidature par leur popularité et les réseaux de relations qui ont poussé des partis politiques, antagonistes qu'ils soient, à penser à les intégrer à leurs listes. Il s'avère également que ce profil convient le mieux à un contexte qui nécessite un modèle de « démocratie de proximité » au sens de Pierre Rosanvallon, un contexte où les citoyens souhaitent de plus en plus exprimer leur opinion, être écoutés et faire valoir leur point de vue[31], ce qui favorise bien évidemment les candidats ayant fait preuve de ce sens de la proximité à travers des actions associatives ou civiles antérieures.

C. La femme experte

Ce profil de femme experte met en valeur l'expérience politique antérieure de certaines femmes qui ont réussi à se constituer un certain prestige fondé principalement sur une histoire personnelle et/ou familiale véridique ou fictive mais assez déterminante par rapport à la situation des femmes dans la sphère publique locale. Cette histoire est personnelle lorsque l'expérience politique de la femme débute par un défi personnel et un combat contre le pouvoir patriarcal dans sa famille qui réduit ses chances d'accès à l'espace public d'une manière générale. Dans ce cas, le combat que la femme conduit dans son environnement restreint sert de tremplin pour passer à un autre niveau de libération et de militantisme qui est l'espace public. Cette histoire, sur laquelle peut être bâtie l'expérience politique des femmes, est parfois familiale et dans ce cas, cette expérience est le plus souvent rattachée à une certaine excellence sociale qui reste jusqu'ici l'apanage de certains milieux sociaux favorisés, profitant d'un patrimoine familial d'excellence porté sur la modernité et la liberté de la femme.

Dans les deux cas de figure, il paraît que la femme met à profit ces expériences antérieures ou celles de sa famille pour confirmer son excellence individuelle et/ou collective et s'imposer sur la scène politique locale. L'attitude de Wafa à cet égard étale amplement cette idée puisqu'elle considère sa candidature

31 Pierre ROSANVALLON, *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil, 2008, p. 267.

aux élections comme acte de militantisme et non comme opportunité à saisir. Cette fille de 28 ans, diplômée de l'enseignement supérieur, issue d'une famille progressiste et ancienne militante de l'Union générale des étudiants tunisiens, n'a accepté d'être la septième sur la liste du Front Populaire que parce qu'elle voyait, à ses dires, qu'elle devait servir son parti et non parce qu'elle croyait vraiment au programme électoral de cette coalition politique, ou aux compétences des membres de la liste :

> *Ce sont les représentants locaux du Front Populaire qui m'ont sollicitée et surtout mon prof de lycée, qui me connaissait depuis des années. Au début, j'étais hésitante mais lorsque j'ai vu les noms des candidats et surtout des candidates proposées pour les listes, j'ai senti que c'était plutôt un devoir car il y avait des noms qui n'avaient aucune expérience politique ou civile, des hommes sans niveau scientifique et des femmes inconnues. J'ai senti alors que le conseil local peut rassembler des gens qui n'ont rien à voir avec la politique, que la femme serait le grand perdant, ma candidature serait donc très utile pour mes camarades. J'ai senti que je pourrais, en quelque sorte, sauver la face de toute la Gauche de ma région, qui ne cessait de répéter qu'elle encouragerait la femme alors qu'elle n'a, jusqu'ici, donné aucune chance aux compétences féminines qui pourraient prendre des responsabilités pareilles ».*

Partant de ce témoignage, il paraît que le profil de femme experte est un profil général que plusieurs femmes activistes politiques, associatives, syndicales, *etc.* revendiquent et sont enclines à y situer leurs expériences antérieures et à le mobiliser dans les négociations menées dans le champ politique officiel. Néanmoins, c'est parce que certaines expériences sont conduites dans l'espace public oppositionnel au sens de Fraser[32], que la femme adoptant ce profil veille le plus souvent à garder une certaine distance par rapport aux partis politiques ; seule cette logique pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi Wafa n'a jamais adhéré officiellement au parti politique dans lequel elle est active depuis des années et même après avoir rejoint sa liste électorale.

D. La femme militante

En Tunisie, le militantisme féminin ne renvoie pas uniquement à l'activisme politique dans lequel les femmes tunisiennes ont marqué leur présence depuis le mouvement de libération nationale et même avant, mais englobe aussi d'autres types d'activisme citoyen tel que l'associatif, là où les femmes ont rencontré, apparemment, moins d'obstacles et ont trouvé plus d'opportunités pour faire preuve de leurs compétences[33]. Néanmoins, et compte tenu des caractéristiques

32 Cité par Alexander NEUMANN, « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *Variations* [en ligne], 19 | 2016, mis en ligne le 6 avril 2016 : http://variations.revues.org/755;DOI:10.4000/variations.755 (consulté le 30 septembre 2016).

33 Zouheir BEN JANNET, *op. cit.* (n. 21), p. 45.

périurbaines et défavorisées des communes dont il est ici questions, ce profil de militante, et bien qu'il n'ait pas été facile à acquérir et ait requis une longue expérience politique, associative et syndicale, n'a pas à lui seul suffi pour octroyer une place avancée sur la scène politique locale. Sameh, une femme âgée de 41 ans en est témoin, puisque son expérience de plus de vingt ans dans le monde politique progressiste ne lui a pas permis d'arracher une place meilleure sur la scène politique locale :

> *Lorsque les gens te connaissent en tant que militante et te voient toujours à leur côté, tu défens leurs intérêts, tu les soutiens, tu les protèges sans pour autant demander de retour, ils trouveront du mal à te voir dans l'habit d'un autre personnage. Ils n'accepteront pas que tu changes de statut et que tu deviennes responsable. Ils voudront toujours que tu sois à leur service et alors tu te trouveras écartée du champ de la décision en attendant que tu interviennes en leur faveur dès qu'il auront besoin de toi.*

Il paraît alors que ce genre d'activisme civil militant ne mène point, le plus souvent, au pouvoir institutionnel car il opère en dehors des espaces politiques conventionnels tels que les partis politiques et les institutions officielles. Il conserve toujours une sorte de résistance subalterne au sens de Scott qui ne cherche pas à s'institutionnaliser même s'il atteint parfois un niveau d'efficacité optimal. « *La plus grande partie de la vie politique des groupes dominés,* dit Scott, *a été ignorée parce qu'elle a lieu à un niveau qui est rarement reconnu comme politique.* »[34] C'est ainsi qu'on pourrait comprendre pourquoi une femme comme Sameh n'aspire pas à un poste politique et que sa candidature n'ait pas été prise au sérieux, par elle-même et par ses collègues, et n'ait été perçue que comme acte de militantisme.

C'est dans ce même cadre de militantisme que Sameh, cette femme diplômée de l'enseignement supérieur et chômeuse depuis 17 ans, situe sa candidature aux élections municipales de 2018, puisqu'elle était, selon ses propos, obligée de supporter ses camarades de gauche lui demandant de rejoindre leur liste, tout en sachant pertinemment qu'ils ne lui accorderont pas la place qu'elle mérite et qu'elle n'occupera que l'un des derniers rangs sur la liste. Classée dix-septième sur la liste du Front Populaire, Sameh s'est engagée alors dans une course électorale pour soutenir ses camarades, défendre la voie progressiste et battre ce qu'elle continue à considérer comme obscurantisme :

> *Je n'avais pas l'intention de me présenter aux élections. Avant deux mois je suis allée à Tunis à la recherche d'emploi. Je savais déjà que la gauche ne serait pas unie et qu'elle n'aurait pas de grandes chances, mais en même temps je n'ai pas pu dire non au Front Populaire lorsque les camarades m'ont appelée à la dernière minute pour compléter leur liste, ils savaient que je ne pourrais pas dire non. Je me suis trouvée 17ème sur la liste derrière des gens que je ne connaissais même pas. Ils m'ont dit qu'ils savaient que ça m'aurait été égal puisque je n'étais pas présente lors de la*

34 James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance ; fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p. 214.

constitution de la liste, mais pendant la campagne électorale je me suis trouvée plus engagée que ceux et celles occupant les premières place parce que c'était une question de principe et d'engagement.

Cela dit, il paraît que la candidature aux élections municipales peut ainsi être perçue comme étant un acte de militantisme lorsqu'elle n'est pas guidée par un projet individuel. La candidate trouve visiblement une certaine satisfaction personnelle, en acceptant de jouer le jeu et dans ce cas c'est la quête de reconnaissance qui prime et est à l'origine de sa candidature.

Conclusion

Contrairement à leur rôle dans l'espace de protestation et lors des événements ayant eu lieu dans la rue où les femmes ont été plusieurs fois portées en triomphe de par leur persévérance et leur enthousiasme dans la défense des principes de la révolution, leur rôle dans les institutions de transition démocratique n'a pas été du même poids ni de la même efficacité. Ceci peut s'expliquer par leur faible taux de représentativité dans les organismes élus et les instances de pouvoir et de décision mais peut également rappeler les différents types d'obstacles qui ont rendu leur participation à la vie publique si compliquée demandant ainsi des qualités spécifiques et des modes d'engagement particuliers. C'est en fait sur la base de ce constat que nous avons remarqué que le degré d'engagement des femmes dans le processus électoral a été influencé par le contexte de transition démocratique et que la candidature aux élections municipales 2018 était le résultat d'un long processus de va-et-vient entre la candidate et son environnement. Ceci nous a permis également de repérer quatre types de profils de candidates dont chacun renvoie à des lectures spécifiques de la conjoncture politique locale et nationale, à des expériences individuelles et collectives particulières et à des conceptions plus ou moins variées de la participation politique et du pouvoir. L'interrogation qui pourrait nous interpeller à la fin de ce travail ne pourrait porter, à notre avis, que sur le degré d'engagement des trois femmes ayant réussi à avoir une place dans les conseils locaux et sur l'effet des expériences électorales et des traits de profil sur leur rendement dans ces structures élues.

Références bibliographiques

- BACQUÉ Marie-Hélène et SINTOMER Yves, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les Annales de la recherche urbaine*. année 2001, nº 90, p. 148-155.
- BEN JANNET Zouheir, *Femmes et espace public, recueil d'une recherche-action*, Tunis, Samed Éditions, 2016.
- BEN ZINA Mohamed Ali et KADRI Aissa, *Un État en transition, une société en mouvement, La Tunisie 2011-2014*, Tunis, Arabesques Éditions, 2018.
- BOURDIEU Pierre, « Le sociologue en question », *in Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.
- BRÉCHON Pierre et GALLAND Olivier (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010.
- CHKIR Hafida et SARSAR Mohamed Chafik, *Femme et participation politique : l'expérience des partis politiques, des syndicats et des organisations professionnelles*, Tunis, Institut Arabe des Droits Humains, 2014.
- DELPHY Christine et MAHFOUDH Amel, (dir.), *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 33(2), *Féminismes au Maghreb*. 2014.
- FRASER Nancy, *Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.
- GATÉ Juliette, « Droits des femmes et révolutions arabes », *La Revue des droits de l'homme*, nº 6, 2014.
- MARTUCCELLI Danilo et DE SINGLY François, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin. 2009.
- NABLI Rabah et BEN JANNET Zouheir, *Femme et participation politique en Tunisie : recueil d'une recherche-action à Jammel*, Tunis, Center of Arab Women for Training and Research. CAWTAR Éd., 2012.
- NACHI Mohamed (dir.), *Révolution et compromis. Invention d'une solution aux incertitudes de la transition démocratique en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2017.
- NEUMANN Alexander, « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *Variations* [En ligne], 19 | 2016, mis en ligne le 6 avril 2016, http://variations.revues.org/755;DOI:10.4000/variations.755 (consulté le 30 septembre 2016).
- PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin. 2003.
- POURTOIS Hervé, « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », *Philosophique*s, 43(2), 2016, 411-439. https:// doi.org/10.7202/1038213ar.

– ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil. 2008.

– SCOTT James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

– SORBETS Claude, « Démocratie locale, citoyenneté et participation : des formes et des processus en questions », *Annuaire des collectivités locales*, année 2002, vol. 22.

Table des matières

Éditorial, *par Jean-Pierre MASSSIAS*.....9
Hommage à Pierre Truche, *par Pascal PLAS* 11
Entretien avec Irène Bellier, *par Magalie BESSE* 27

PARTIE 1 **DOSSIER – PEUPLES AUTOCHTONES ET JUSTICE TRANSITIONNELLE**

Sommaire.....45

CANTILLO PUSHAINA Juan José — Dialogues entre la Juridiction spéciale pour la paix et la Juridiction spéciale autochtone en Colombie. Une référence spécifique au système normatif Wayuu.....47

CLOUD Leslie — Entre invisibilisation, injustices et vérités biaisées, les défis de la justice transitionnelle pour les peuples autochtones au Chili 67

ZEMA Ana Catarina et ZELIC Marcelo — Commission nationale de la vérité et peuples autochtones au Brésil : mémoires interdites, déni de justice et réparation 87

BUSI Ségolène — L'intervention d'un mécanisme de justice transitionnelle au Canada : l'opportunité de faire évoluer la condition des femmes et des filles autochtones ? 107

MIROUX Franck — L'éducation des Autochtones au Canada : processus restauratifs et éléments de réconciliation 125

BREMOND Zérah — Le traitement de la question autochtone en Nouvelle-Calédonie : un modèle de justice transitionnelle postcoloniale ?.....157

SAVARD Catherine, BARON-MENDOZA Laura et DARDER Maria — Vers une décolonisation de la justice transitionnelle : les exemples du Canada et de la Colombie 175

DESURMONT Mathilde — Fondements du droit des peuples autochtones à la restitution des biens culturels : une voie de la justice transitionnelle 199

PARTIE 2 ***VARIA***

PLAS Pascal — La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS). Un mode singulier de règlement de conflit 219

MUBIALA Mutoy — Régionalisme africain et justice transitionnelle (note de lecture) 245

BEN JANNET Zouheir — La participation politique des femmes en temps de transition : l'exemple des élections municipales en Tunisie.....253

PARTIE 3 **PRIX JOINET DES MÉMOIRES DE MASTER 2 – MÉMOIRES LAURÉATS**

BRACONNIER-MORENO Laetitia — Le pluralisme juridique dans l'Accord de paix colombien. Les droits des groupes ethniques durant les pourparlers entre les FARC et le Gouvernement (2012-2016) 271

FEUILLÂTRE Andréa — L'ouverture d'une enquête devant la Cour pénale internationale. Le critère des intérêts de la justice.....411

PARTIE 4 **En 2020…**

Bibliographie francophone 575

Table de jurisprudence 585

Actualités de l'année.....591

Table des matières 603

IFJD INSTITUT LOUIS JOINET

Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie

Créé en 2013, l'**IFJD - Institut Louis Joinet** est un *think tank*, dont l'objet est de soutenir et de renforcer les **processus de transition, vérité, justice et réconciliation**.

Internationalement reconnu, il se distingue par l'**expertise académique** de ses membres, mise au service de ses **engagements** et de la qualité de ses activités pédagogiques, scientifiques et opérationnelles.

Pour soutenir la **lutte contre l'impunité** des violations graves des droits humains, ainsi que pour favoriser, notamment à la suite d'une dictature, d'un conflit armé ou d'une crise politique aiguë, mais aussi dans le cadre du renforcement démocratique d'un État, l'émergence d'une **société pacifiée et réconciliée**, l'Institut est organisé autour de trois pôles d'activités complémentaires : la réflexion, la formation et l'action opérationnelle, dans le cadre d'une politique de **recherche-action**.

S'appuyant sur les **recherches** menées en son sein, l'Institut **forme** les professionnels d'aujourd'hui et de demain, **accompagne** l'ensemble des acteurs des processus de démocratisation en s'impliquant à leurs côtés dans des actions de terrain et participe, à destination de tous les publics, à la diffusion des connaissances concernant ces mécanismes.

Constituant un espace de médiation et de dialogue entre acteurs de terrain, experts, décideurs, universitaires et journalistes, l'IFJD inscrit son action dans les principes énoncés par **Louis Joinet** et œuvre pour que le plus grand nombre de personnes, notamment les individus et les groupes les plus fragiles ou marginalisés, soient associés et participent effectivement à ces mécanismes de rétablissement de leurs droits.

www.ifjd.org

Pour nous soumettre une publication,
ainsi que pour tout renseignement :

contact@ifjd.org

Dans la même collection

Les ouvrages de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD) peuvent être commandés sur le site de la LGDJ :
http://www.lgdj.fr (rubrique : Transition & Justice)
ainsi que sur les autres sites marchands habituels ou dans les librairies.

30 **LES COMMISSIONS VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION EN AMÉRIQUE LATINE**
Jean-Pierre MASSIAS (dir.)
2021 - 354 pages - Prix : 28 € TTC - ISBN 978-2-37032-296-8

29 **JUSTICE SOCIALE ET JUGES**
Carole NIVARD (dir.)
2020 - 246 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-301-9

28 **DROIT ET VÉRITÉ**
Michael KOSKAS (dir.)
2020 - 174 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-277-7

27 **STÉPHANE HESSEL.** *Les perspectives d'un engagement*
François GENTON et Philippe GRÉCIANO (dir.)
2020 - 228 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-274-6

26 **LES PRATIQUES DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DANS LES SOCIÉTÉS ÉMERGEANT DE SITUATIONS VIOLENTES OU CONFLICTUELLES**
Joana ETCHART et Franck MIROUX (dir.)
2020 - 240 pages - Prix : 22 € TTC - ISBN 978-2-37032-272-2

25 **ENCAMPÉS, DE QUEL(S) DROIT(S) ?**
Marjorie BEULAY, Anne-Laure CHAUMETTE, Laurence DUBIN et Marina EUDES (dir.)
2020 - 480 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-261-6

24 **EL CONTROL DE CONSTITUCIONALIDAD EN CUBA.** *Pasado y presente*
LE CONTRÔLE DE CONSTITUCIONNALITÉ À CUBA. *Passé et présent*
Martha PRIETO VALDÉS (dir.)
2021 - 288 pages - Prix : 24 € TTC - ISBN 978-2-37032-217-3

23 **MODES DE NORMATIVITÉ ET TRANSFORMATIONS NORMATIVES**
De quelques cas relatifs aux droits et libertés
MODES OF NORMATIVITY AND NORMATIVE TRANSFORMATION
Some cases about rights and freedoms
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Laurent THÉVENOT, Jérôme PORTA (dir.)
2020 - 492 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-228-9

22 **RÉPARER L'INJUSTICE : L'AFFAIRE MAURICE AUDIN**
Sylvie THÉNAULT et Magalie BESSE (coord.)
2019 - 258 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-230-2

21 **JUSTICE CONSTITUTIONNELLE ET TRANSITION DÉMOCRATIQUE**
Jean-Pierre MASSIAS (dir.)
2019 - 180 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-214-2

20 **L'ISLAM EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**
Mustapha AFROUKH (dir.)
2019 - 312 pages - Prix : 26 € TTC - ISBN 978-2-37032-215-9

19 **LES VINGT ANS DU TRAITÉ DE ROME** *portant Statut de la Cour pénale internationale*
Delphine EMMANUEL (dir.)
2019 - 282 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-218-0

18 **DICTIONNAIRE JURIDIQUE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES**
François COLLART DUTILLEUL, Valérie PIRONON et Agathe VAN LANG (dir.)
2018 - 882 pages - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-178-7

17 **L'EXTENSION DU DÉLIT DE NÉGATIONNISME**
Thomas HOCHMANN et Patrick KASPARIAN (dir.)
2019 - 150 pages - Prix : 19 € TTC - ISBN 978-2-37032-212-8

16 **LE DROIT D'ASILE**
Marion TISSIER-RAFFIN (dir.)
2017 - 280 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-170-1

15 **L'ADAPTATION DU DROIT PÉNAL FRANÇAIS À L'INSTITUTION DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**
Pascal PLAS et Damien ROETS (textes réunis par)
2018 - 164 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-169-5

14 **PRÉCISION ET DROITS DE L'HOMME**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2017 - 212 pages - Prix : 30 € TTC - ISBN 978-2-37032-130-5

13 **LA LANGUE DU PROCÈS**
Pascal PLAS (dir.)
2017 - 238 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-126-8

Dans la même collection

12 **L'IMMUNITÉ**
Virginie SAINT-JAMES et Pascal PLAS (dir.)
2017 - 200 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-121-3

11 **JUAN MOREU ESTRADA - DANS LES CAMPS DE LA *RETIRADA* 1939-1940**
Michel C. KIENER et Claude SIMEONI (dir.)
2017 - 194 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-119-0

10 **LES TRANSITIONS CONSTITUTIONNELLES DANS LE MONDE ARABE.** *Réflexion prospective*
Malik BOUMEDIENE et François FRISON-ROCHE (dir.)
2017 - 152 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-118-3

9 **VÉRITÉ ET MÉMOIRE DANS LES PROCESSUS DE RÉCONCILIATION :**
expériences internationales et défis pour le cas basque
Ouvrage en 4 langues : basque,français, espagnol et anglais
IDHPA (Instituto de Derechos Humanos Pedro Arrupe) (dir.)
2018 - 470 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-076-6

8 **RÉVOLUTIONS ET DROITS DE L'HOMME.** *Aspects théoriques*
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2016 - 268 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-087-2

7 **RÉVOLUTIONS ET DROITS DE L'HOMME.** *Aspects politiques :*
le cas des révolutions arabes et moyen-orientales
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2015 - 246 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-050-6

6 **JUSTICE, MÉMOIRES ET CONFLITS**
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (dir.)
2015 - 224 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-049-0

5 **LA FERMETURE DU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE**
Virginie SAINT-JAMES et Pascal PLAS (dir.)
2015 - 180 pages - Prix : 29 € TTC - ISBN 978-2-37032-047-6

4 **RELIGIONS ET TRANSITIONS.** *Quels défis après les révolutions arabes ?*
Xavier PHILIPPE et Nataşa DANELCIUC-COLODROVSCHI (dir.)
2015 - 158 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-045-2

3 **JUSTICE TRANSITIONNELLE.** *Propositions pour le Pays basque*
Ouvrage en 4 langues : basque,français, espagnol et anglais
Jon Mirena LANDA (dir.)
2014 - 576 pages - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-021-6

2 **TRANSITIONS CONSTITUTIONNELLES ET CONSTITUTIONS TRANSITIONNELLES.**
Quelles solutions pour une meilleure gestion des fins de conflit ?
Xavier PHILIPPE et Nataşa DANELCIUC-COLODROVSCHI (dir.)
2014 - 240 pages - Prix : 35 € TTC - ISBN 978-2-37032-022-3

1 **LA JUSTICE FACE AUX RÉPARATIONS DES PRÉJUDICES DE L'HISTOIRE.**
Approche nationale et comparée
Xavier PHILIPPE (dir.)
2013 - 196 pages - Prix : 25 € TTC - ISBN 978-2-37032-001

Annuaire

ANNUAIRE 2019 *de Justice transitionnelle*
Marina EUDES, Emmanuel GUEMATCHA, Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2020 - 442 pages - couverture rigide - Prix : 45 € TTC - ISBN 978-2-37032-258-6

ANNUAIRE 2015 *de Justice pénale internationale et transitionnelle*
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2017 - 632 pages - couverture rigide - Prix : 49 € TTC - ISBN 978-2-37032-127-5

ANNUAIRE 2014 *de Justice pénale internationale et transitionnelle*
Jean-Pierre MASSIAS, Xavier PHILIPPE et Pascal PLAS (dir.)
2014 - 620 pages - couverture rigide - Prix : 49 € TTC - ISBN 978-2-37032-070-4

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD)
invite les auteurs intéressés à lui adresser leur projet de publication à
magalie.besse@ifjd.org

Votre Livre
de A à Z

Conception
Maquette
Mise en page :

contact@akilafote.fr
Akilafote.fr

Annuaire de Justice transitionnelle

2020

L'*Annuaire de Justice transitionnelle* entend contribuer à susciter et à diffuser une pensée francophone sur la justice transitionnelle, comprise comme incluant divers thèmes allant de la justice pénale (nationale ou internationale) aux commissions vérité et réconciliation, en passant par toute une série de mesures pouvant être adoptées à l'issue d'un conflit armé ou après la chute d'un régime autoritaire. Dans ces hypothèses de retour à la paix ou de transition démocratique (qui ne sont, du reste, pas toujours pérennes), il s'agit d'analyser les réponses offertes par le droit et par d'autres sciences humaines pour que des sociétés meurtries affrontent leur passé et préparent leur avenir dans les meilleures conditions.

Outre une ouverture internationale et pluridisciplinaire assumée, la nouvelle mouture de l'*Annuaire* vise à publier des contributions écrites par des universitaires mais aussi des praticiens, jeunes ou confirmés, qu'il s'agisse de mémoires de recherche réalisés par des étudiants en master 2, d'actes de colloques académiques, de témoignages de praticiens de la justice pénale ou transitionnelle ou encore d'études sur des expériences passées ou à venir, avec une perspective comparatiste dans le temps et dans l'espace.

Ces articles sont utilement complétés d'une bibliographie francophone de l'année en cours, comprenant, outre la doctrine pertinente, les références des principales jurisprudences internationales et nationales et une liste des événements marquants de la justice pénale internationale et transitionnelle.

L'*Annuaire 2020* comprend notamment un hommage à Pierre Truche, un entretien avec Irène Bellier (directrice de recherche en anthropologie), un dossier spécial « Peuples autochtones et Justice transitionnelle », des contributions variées, ainsi que la chronique de l'année.

Diffusion Lextenso/LGDJ

9 782370 323149

Prix : 45 € TTC
ISBN 978-2-37032-314-9